

Compte-rendu du Comité de pilotage du GIS Artistique SCRIME

Jeudi 7 juin 2018 14h

Salle 74 - LaBRI (bât A30) - Université de Bordeaux

Ordre du jour

1. Approbation du CR du COPIL du 18 décembre 2017
2. Bilan 2018 à mi-parcours
3. Approbation du budget 2017
4. Approbation de l'avenant du GIS
5. Projets 2018/2019
6. Questions diverses

Présents : Jean-Luc Pozzo (Université de Bordeaux), Véronique Pallet (Bordeaux INP), Pierre Blanc (DRAC), Jean-Luc Portelli (CRR), Jean-Philippe Domenger (LaBRI), Myriam Desainte-Catherine, Edgar Nicouveau et György Kurtåg (SCRIME).

Excusés : Gérard Blanchard (CRNA), Patricia Oudin (CRNA), Adeline Nazarenko (CNRS), Marie-Hélène Rouaux (DRAC), Franck Giannelli (Grand-Angoulême), Géraldine Zannier (Pôle Magelis), Camille Forgeau (IdEx).

Point 1 : Le CR du COPIL du 18 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

Point 2 : Bilan 2018 à mi-parcours

Le directeur artistique, Edgar Nicouveau, présente un bilan général en faisant ressortir points forts, points faibles, et les difficultés qu'il rencontre pour développer les activités artistiques. Plusieurs points sont discutés :

- Véronique Pallet indique qu'une clarification de la situation de Christian Faurens est en cours à l'ENSEIRB-Matmeca et Bordeaux INP. L'ENSEIRB a besoin des services de Christian Faurens à temps plein et ne souhaite pas qu'il s'occupe de la technique au SCRIME. Un document est en cours de rédaction pour formaliser le nouveau fonctionnement.

- Les directeurs du SCRIME soulignent une difficulté à pérenniser des postes en CDD à l'Université, notamment celui du RIM. La nouvelle réglementation impose une limitation dans la reconduction des CDD à l'université. Jean-Philippe Domenger indique que pour un ingénieur, la limite est à 3 ans et pourrait aller jusqu'à 5 ans s'il s'agit d'un poste mission.

- Concernant les perspectives du SCRIME suite au GIS, Pierre Blanc évoque le label de centre national de création musicale du ministère de la culture. Mais, selon lui, le SCRIME seul est loin de remplir le cahier des charges sur le plan de la diffusion et la production, ce qui n'exclut pas que ce soit possible à l'avenir. Par contre, sur un projet comme celui du château de Villandreaux, alliant recherche création et pédagogie, actuellement à l'étude avec

la DRAC, le SCRIME montre tout son intérêt. Mais Pierre Blanc, suite à la présentation d'Edgar Nicouveau considère qu'il faut résoudre le problème structurel du SCRIME.

- Jean-Luc Portelli confirme que le SCRIME a un problème structurel qui avait été pointé par Jean-Louis Agobet lorsqu'il était directeur artistique. Aussi, la mairie de Bordeaux considère que le SCRIME manque de visibilité. Pour obtenir une aide à la création de la part de la mairie de Bordeaux, le SCRIME doit remplir un cahier des charges concernant le plan de communication et la taille du public visé car la commission examine particulièrement ces points. Jean-Luc Portelli considère que cette question structurelle du SCRIME est récurrente et doit être réglée.

- Edgar Nicouveau évoque la perspective d'un GIP suite au GIS pour avoir plus de souplesse dans la gestion des projets artistiques.

- Jean-Philippe Domenger considère que le GIS est une bonne formule et que pour s'abstraire de certaines rigidités liées à la gestion du budget par l'université, il suggère d'étudier la possibilité de mettre les finances à l'ADERA, comme le fait le GIS Albatros.

- Véronique Pallet propose d'étudier la possibilité d'utiliser le service communication de Bordeaux INP pour le SCRIME.

- Jean-Philippe Domenger rappelle le malaise important de la secrétaire du SCRIME sur qui beaucoup de tâches retombent suite aux différents départs car elle est la seule permanente. Il précise qu'il n'exclut pas de la rappatrier au laboratoire si la situation empire. Une médiatrice doit la rencontrer prochainement. Gyorgy Kurtag précise qu'avant de se consacrer entièrement aux finances, la secrétaire faisait de la communication avec beaucoup de talent et de goût. Un repositionnement de son poste pourrait s'envisager si elle le souhaite dans le cas où les finances seraient transférées à l'ADERA.

- Jean-Luc Pozzo propose un fond d'amorçage pour relancer un projet sur la saison prochaine et créer une dynamique. Jean-Philippe Domenger abonde dans ce sens, en précisant que les tutelles ne sont pas à 5000 euros près. Jean-Luc Portelli indique que un an est insuffisant et qu'il faudrait plutôt 3 ans pour construire un projet. Il ajoute que le CRR est partant pour monter un projet artistique avec Edgar Nicouveau et mettre les moyens logistiques qui iront avec.

- Un autre point apparaît dans cette discussion concernant le statut des artistes. Edgar Nicouveau défend l'idée que les artistes n'ont pas de statut à l'université et donc pas les mêmes droits que les chercheurs. Seul le statut de chercheur associé au LaBRI a été utilisé par Myriam Desainte-Catherine pour tenter de pallier ce problème, mais il est difficile pour les artistes de publier aussi régulièrement que les chercheurs. Véronique Pallet conseille d'élaborer une convention d'accueil par l'université qui stipulerait quels sont les droits des artistes membres du SCRIME. Le statut de membre restant à définir par la direction du SCRIME. Jean-Luc Pozzo indique que le contact pour l'élaboration de cette convention est Laurence Quémard.

- La direction du SCRIME est chargée de définir une saison basée sur quatre projets sur l'année scolaire prochaine à partir de décembre et de la présenter avec les besoins en ressources au prochain COPIL.

Point 3 : Le budget 2017 est adopté à l'unanimité moins une abstention.

Point 4 : la proposition d'approbation de l'avenant n'est pas acceptée par les membres du COPIL car ils ne sont pas habilités à le voter. Il faudra renvoyer cet avenant aux membres qui le transmettront aux service compétents.

En l'absence de questions diverses, le prochain COPIL est fixé au vendredi 21 septembre 9h.

La séance est levée à 16h.